

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 23790
Numéro SIREN : 789 618 964
Nom ou dénomination : 2AB MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2021 sous le numéro de dépôt 54842



2105491801



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : 2AB MANAGEMENT

Numéro RCS : 789 618 964

Numéro Gestion : 2012B23790

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 149 AV DU MAINE
75014 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R054842 (2021 54918)

Date du Dépôt : 27/04/2021

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 30/12/2019

Décision 1 : Fin de mission de commissaire(s) aux comptes

fait à Paris, le 27 avril 2021

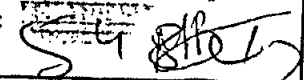
V. PG 30/12/19 FL

2AB MANAGEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 170 000 euros
149 avenue du Maine, 75014 PARIS

789 618 964 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 DECEMBRE 2019**

EXTRAIT

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
27 AVR. 2021
Sous le N° : 

Le 30 décembre 2019, A 12 heures,

Les associés de la société **2AB MANAGEMENT** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société ATTITUDE DATA NETWORK MARKETING SCIENCE, 12 rue Jacqueline Auriol – ZAC du Parc Industriel des Gravanches – 63000 CLERMONT-FERRAND, sur convocation faite adressée le 19 décembre 2019 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Madame SOULIER.

M. GRANIER est désigné comme secrétaire.

La société EMR AUDIT CONSEILS, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1 310 actions sur les 1 550 actions ayant le droit de vote, étant ici rappelé que les droits de vote attachés aux 150 actions appartenant à Madame Véronique FARGUES.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au **31 décembre 2018**,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2018**,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Mandats des Commissaires aux Comptes,
- Quitus à la Présidente et décharge au commissaire aux comptes,
- Questions diverses.

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion de la Présidente et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la société EMR AUDIT CONSEILS, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Pierre VAURS, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de ne pas les renouveler et ce, conformément à la loi Pacte du 22 mai 2019 (article 20) et au décret n° 2019-514 du 24 mai 2019.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence des résolutions qui précèdent, donne quitus à la Présidente de sa gestion et décharge au commissaire aux comptes de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée.

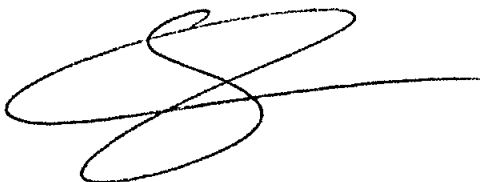
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

2 2

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Mme Rachel SOULIER

Le secrétaire
M^{me} GRANIER



Granier